

taines questions touchant les pensions, traitement médical et besoin de rétablissement des anciens hommes du service et leurs dépendants). (*Reliés pour documents sessionnels*).

2. Votre comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

**50b.** Règlements adoptés par la province de la Saskatchewan relativement aux appels contre les convictions et sentences, sous l'empire des prescriptions du Code criminel du Canada.

**52a.** Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1924,—Relevé faisant voir:—

1. Combien au total l'administration de la Commission d'établissement des soldats a coûté, pour chaque année, depuis son établissement.

2. Quel est l'intérêt total estimé qui a été ou doit être réduit en faveur des colons en vertu de la Loi de 1922.

3. Quel a été le nombre total des employés de la Commission, chaque année, depuis sa fondation.

4. Combien de prêts la Commission a faits chaque année dans chaque province.

5. Quel est le total des sommes que les colons devaient pour chaque année dans chaque province.

6. Combien au total les colons-soldats ont payé chaque année en chaque province.

7. Dans combien de cas la Commission a acheté des terrains pour les colons.

8. A quelles conditions ces terrains étaient vendus aux colons-soldats.

9. Dans combien de cas susdits le colon a abandonné sa terre.

10. Combien de terrains la Commission a achetés dans chaque province, pour combien de colons dans chaque province, et combien au total elle a payé pour ces terrains.

11. Quelle somme a été prêtée dans chaque province pour l'achat de bétail et d'outillage, et quel était le prêt moyen fait à chaque colon à ces fins dans chaque province.

12. Combien il y a eu de secours dans chaque province et quel est le total qui est dû à la Commission de ce chef lors du secours ou de l'abandon, (a) pour le bétail et l'outillage, et (b) pour les terrains.

13. Combien de soldats-colons avaient préalablement payé dans ces cas.

14. Combien de terres recouvrées ont été revendues, et quel est le total du prix de vente de ces terres.

15. Valeur de terres, selon le prix d'achat, que la Commission détient encore.

16. Quelle somme on a reçue de la vente du bétail et de l'outillage dans les cas de recouvrement.

17. Dans combien de cas, il y a eu encaissement de terres ou d'outillages de colons-soldats.

18. A quelles conditions les terres recouvrées sont vendues au public.

19. Combien de soldats-colons doivent des arrérages sur leurs paiements, et quel est le total de ces arrérages.

20. Quelle est la somme des paiements futurs dus à la Commission par (a) les soldats-colons, et (b) par les civils.

21. Quel est le total des sommes maintenant détenues dans le fonds d'assurance d'établissement des soldats.

**67b.** Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 553, daté le 8 avril 1924,—modifiant Par. (1) (c) et (d) des règlements pour les officiers de la réserve volontaire de la Royale marine du Canada.

**100c.** Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1924,—Copie de correspondances, pétitions, télégrammes et documents échangés entre le gouvernement ou un de ses membres ou un de ses fonctionnaires, et l'administration ou un des directeurs de la Home Bank, depuis le 1er janvier 1922.